agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/SRI LANKA - Déclaration de S.Em. le Cardinal Ranjith : « Non à une résolution de l'ONU sur la guerre au Sri Lanka »

Colombo (Agence Fides) – Non à une résolution de l'ONU sur les crimes de guerre commis au Sri Lanka ; non à « l'ingérence indue dans la souveraineté nationale » de la part des Etats-Unis qui soutiennent cette résolution. C'est ce qu'a demandé S.Em. le Cardinal Albert Malcolm Ranjith, Archevêque de Colombo intervenant dans le fervent débat interne et international portant sur la manière dont traiter les violences qui ont caractérisé en particulier les dernières phases de la guerre civile ayant opposé l'armée régulière et les rebelles des tigres tamouls (« Liberation Tigers of tamil Eelam »).
Comme l'indique le Père Cyril Fernando, porte-parole de l'Archidiocèse de Colombo, selon le Cardinal Ranjith, « la meilleure manière de s'opposer aux ingérences des pays occidentaux est d'appliquer les recommandations de la Commission spéciale pour la Réconciliation (« Lessons Learnt Riconciliation Commission ») instituée par le gouvernement dans l'immédiat après-guerre. L'Archevêque exhorte le gouvernement à mettre en œuvre « sans retard » de telles recommandations et à exclure du débat public « toute discrimination raciale ou religieuse ».
Un groupe d'ONG issues de la société civile du Sri Lanka se trouve en accord en ce qui concerne l'urgence concernant l'application de telles « recommandations ». En particulier, des indications ayant émergé des travaux de la Commission « demeurent urgents : la démilitarisation, la responsabilisation de l'administration civile, la réinstallation des réfugiés tamouls, la dissolution des forces paramilitaires, la libération des personnes détenues illégalement ainsi qu'un sérieux coup de pouce à l'économie locale. En l'absence de tels éléments, tous les discours de réconciliation demeurent une duperie » affirme une note envoyée à Fides par les ONG en question. « Une solution durable à la question ethnique – poursuit la note – peut être trouvée seulement si le pouvoir, y compris les pouvoirs de police, d'utilisation du territoire et relatifs à la fiscalité, est remis aux Conseils provinciaux ». Cette affirmation, précise le texte « vaut en particulier pour les provinces septentrionales et orientales, à majorité tamoules ». (PA) (Agence Fides 02/03/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it